



Universités & Territoires



sommaire n° 63 - 26/10/2009

- 2 L'Université, moteur du progrès social.
- 3 Un colloque de l'AVUF pour les 600 ans de l'Université d'Aix.
- 4 Entretien avec Denis Lambert.
- 5 C'est trop ! Le chômage des jeunes diplômés, par l'AFIJ.
- 6 Perspectives régionales de l'Afev.
- 7 Sortir de l'Université sans diplôme.
- 8 La presse via l'OFUP dans les antennes de l'AFIJ.

Débattre

par Nicolas Delesque, directeur de la publication

Le 15 octobre dernier a été adopté définitivement à l'Assemblée le projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie. Après l'Accord National Interprofessionnel signé entre les partenaires sociaux le 7 janvier 2009, faisant suite à 4 mois de négociation à marche forcée pour imaginer des réponses adaptées à la crise qui touchait durement les salariés de notre pays, il aura fallu près d'un an aux parlementaires pour aboutir à cette loi tant attendue. Alors, même si « *ce n'est pas le grand soir de la formation professionnelle* », pour reprendre les propos d'un parlementaire de la majorité, un certain nombre d'avancées issues pour partie de l'ANI sont à souligner. La reconnaissance de la notion de « *sécurisation de parcours professionnel* » avec création d'un fonds paritaire du même nom, la réaffirmation de la nécessité d'améliorer les dispositifs pour favoriser la formation tout au long de la vie, la mise en place d'un réel Service Public d'Orientation tout au long de la vie et « *de l'amorce d'un droit à l'orientation opposable* », comme le souligne Annie Thomas à la CFDT.

Enfin, et c'est une avancée importante pour une association comme l'Afev qui alerte les pouvoirs publics sur le problème des 150 000 jeunes qui sortent du système sans qualification, la mise en place d'un dispositif spécifique en direction des décrocheurs, avec comme objectif de ne laisser aucun jeune sans formation « *dans la nature* ».

D'autres dispositions interpellent plus directement les acteurs de notre système de formation initiale, Education Nationale et Université, et en premier lieu le fait que la politique de formation professionnelle s'appuie aussi sur la notion d'un socle commun que chacun doit pouvoir maîtriser. En creux, cette loi souligne bien la place prépondérante que va prendre dans les années à venir la formation tout au long de la vie, et donc la capacité des individus à entrer régulièrement en formation. D'ailleurs, les partenaires et les parlementaires ne s'y sont pas trompés en ajoutant au « *Socle de connaissances et de compétences* » défini dans le code de l'Education « *l'aptitude à actualiser ses connaissances et ses compétences et l'aptitude à travailler en équipe* ».

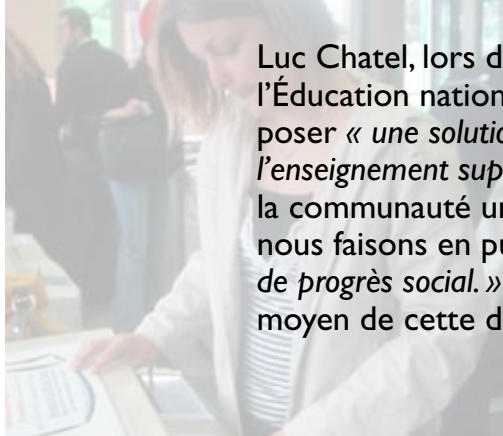
Service public d'orientation, développement du livret de compétence en milieu scolaire, mise en place du passeport orientation/formation avec la prise en compte de toutes les expériences des salariés, stages plus réglementés, toutes ces mesures ne pourront se développer et atteindre leurs objectifs sans une large concertation avec les différents acteurs de la formation, et en particulier les universités et les Régions. Est-ce la fin de l'absurde séparation formation initiale / formation continue ? Peut-on envisager enfin que l'une et l'autre se complètent pour garantir à tous un droit individuel à la formation ? Le débat est ouvert ! ■



Directeur de publication : Nicolas Delesque • Edition : PCC 5/7 rue de Savies 75020 Paris - Philippe Campinchi philippe@campinchi.com - Tél : 0684606274 • Retrouvez les archives sur www.universites-territoires.fr • Création graphique : PCC stocker@crouitch.com • Rédaction : PCC redaction@sarlpc.com, FP et MB Tél. : 0979253239 • Crédits photographiques : DR - fotolia - PCC • Iconographies des organisations citées • Comité éditorial : Pierre Albertini, Pascal Blache, Daniel Lamar, Elise Rendaudin, Jérôme Sturla, François Rio • Cette newsletter est réalisée en collaboration et partenariat avec :



Ascenseur social



Luc Chatel, lors de sa présentation du plan de réforme du lycée du Ministère de l'Éducation nationale au Sénat le 21 octobre 2009, a annoncé son souhait de proposer « une solution pour chaque élève : l'excellence pour les meilleurs, une place dans l'enseignement supérieur pour les autres... ». Cette déclaration choquante émeut la communauté universitaire. Il est donc fondamental de rappeler - c'est ce que nous faisons en publiant un texte du bureau de la CPU sur « l'université, moteur de progrès social. » Si l'université est attaquée et il faut la défendre, le meilleur moyen de cette défense n'est-il pas finalement de régler ses problèmes ?



Publication

L'Université, moteur du progrès social

L'Université française apporte une contribution essentielle à l'effort national d'élévation du niveau de formation des Français. En formant 1,3 million des 2,2 millions d'étudiants que compte le pays aujourd'hui, les universités ont en effet multiplié leurs effectifs par 6,5 en 50 ans.

Sait-on que 10 % des étudiants à l'Université sont des enfants d'ouvriers et 32 % des filles et fils des cadres et professions intellectuelles supérieures, contre respectivement 5% et 50% en classes préparatoires aux grandes écoles. Sait-on que les étudiants sont des étudiantes à plus de 56%, que l'Université accueille plus de 80% des étudiants en situation de handicap et que le maillage du territoire réalisé par l'Université française à travers ses sites d'IUT, d'IUFMet ses premiers cycles délocalisés permet à beaucoup de jeunes de milieu modeste d'accéder avec succès aux études supérieures près de chez eux ?

C'est l'Université qui permet ainsi à un maximum de jeunes d'accéder à un niveau de connaissance et de réflexion et à un statut social que n'avaient pas leurs parents, en particulier dans les familles d'origine étrangère et « produit » la grande majorité des intellectuels et des cadres moyens et supérieurs dont la nation a besoin. L'Université a formé et forme traditionnellement la totalité des médecins, des pharmaciens et des dentistes et la quasi-totalité des juristes, des enseignants et des chercheurs. Mais sait-on qu'en quelques décennies, les universités françaises ont considérablement diversifié et professionnalisé leurs cursus ?

Qu'elles ont en leur sein les Instituts Universitaires de Technologie (IUT), les Instituts d'Administration des Entreprises (IAE) et de prestigieuses écoles d'ingénieurs et qu'elles ont développé nombre de filières professionnelles ?

Chaque année, des managers, des gestionnaires, des commerciaux, des communicants, des ingénieurs, sortent des rangs des universités, après avoir bénéficié d'enseignants de très haut niveau, dont les activités de recherche leur garantissent une grande actualité des connaissances. Sait-on, enfin, que l'Université accueille environ la moitié des jeunes qui choisissent de préparer leur DUT, leur licence, leur master ou leur diplôme d'ingénieur en apprentissage, ce qui leur assure un revenu non négligeable en même temps que des débouchés facilités ? Et que l'Université propose aujourd'hui une grande partie de ses diplômes en formation continue aux salariés et aux demandeurs d'emplois, en leur permettant de plus en plus souvent de bénéficier d'une Validation des acquis de l'expérience (VAE) ? En ces temps de crise, le diplôme reste le meilleur rempart contre le chômage. Et l'Université la meilleure façon d'y parvenir, avec la certitude de pouvoir s'inscrire, sans sélection par l'argent, dans des parcours plus en plus diversifiés et adaptés aux différents types de publics, ouverts sur le monde et la diversité culturelle et sociale, délivrés par des professionnels soucieux d'inculquer l'autonomie, l'initiative, l'esprit d'entreprise et la curiosité intellectuelle. ■



CPU infos

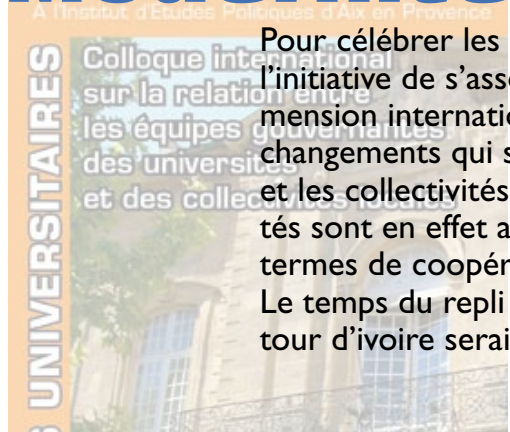
✓ Convention entre l'ARF et la CPU

A l'occasion du colloque « Partenariat régions-enseignement supérieur » organisé lundi 12 octobre à Bordeaux par l'Association des Régions de France (ARF), en partenariat avec la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et la Caisse des Dépôts (CDC), Lionel Collet, président de la CPU, et Alain Rousset, président de l'ARF, ont signé une convention de partenariat. Pour la première fois, les universités et les régions décident de définir un cadre pour leurs nombreuses coopérations et d'adopter une méthodologie concertée pour les adopter et les évaluer. Cette nouvelle méthodologie repose principalement sur la mise en place de schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, déclinés sous forme de contrats pluriannuels passés entre la ou les université(s) et le(s) région(s).

Info+
http://www.cpu.fr/uploads/tx_publications/fiche_argu_ascenseur_social_def.pdf

Info+
<http://www.arf.asso.fr/index.php/content/download/3032/40688/file/ARF%20CPU.PDF>

Modernité



Pour célébrer les 600 ans de son université, la ville d'Aix-en-Provence a pris l'initiative de s'associer avec l'AVUF et d'organiser un colloque. Une forte dimension internationale a été privilégiée. Le thème, est à lui seul, révélateur des changements qui se sont opérés dans les relations entre le monde universitaire et les collectivités. Les coopérations entre collectivités territoriales et universités sont en effet au coeur de cette célébration. Penser les nouvelles relations en termes de coopération est une démarche qui mérite d'être soulignée et saluée. Le temps du repli de l'Université dans son ghetto et des collectivités dans leur tour d'ivoire serait-il révolu ?



Colloque

Villes et territoires universitaires

Au moment où le paysage universitaire français amorce de profonds changements, dans un contexte mondial de compétition entre les territoires, les relations entre collectivités territoriales (Villes, Communautés, Départements, Régions) et universités prennent une dimension stratégique fondamentale, qui exige la construction de nouveaux modes de coopération.

La relation entre équipes gouvernantes des universités et des collectivités locales sera donc au coeur des débats du colloque des 3 et 4 décembre, organisé à l'initiative de la Ville d'Aix-en-Provence à l'occasion du 600ème anniversaire de son université.

Cette rencontre nationale, avec un éclairage international, se déroulera à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence autour de tables-rondes et d'ateliers sur les thèmes suivants : « *Histoire et perspectives des relations entre villes et universités* », « *aménagement des campus et interconnexion à la ville* », « *relations internationales et rayonnement du territoire* », « *impact économique de l'Université et développement économique concerté* », « *politiques d'accueil des étudiants, mais aussi des personnels et des chercheurs internationaux* », et « *territorialisation de l'enseignement supérieur : mythe ou réalité?* »

AVANT-PROGRAMME

Au menu du jeudi 3 décembre, après l'ouverture officielle du colloque par Maryse Joissains Masini, Maire d'Aix-en-Provence

et Christian Duval, Directeur de l'IEP, en présence des présidents des universités de Provence, de la Méditerranée, et Paul-Cézanne, un exposé sur « *les relations entre la Ville et l'Université : Les origines* » sera présenté par Pierre Albertini Délégué Général de l'AVUF, et Jean-Louis Mestre, Professeur d'Histoire à l'Université Paul-Cézanne.

Une première table-ronde sur « *Les relations entre universités et collectivités : de la logique de guichet à la logique de projet* » fera intervenir Michel Lussault, Président du PRES de Lyon, François Paquis, Président de l'Association des Secrétaires généraux d'Université, Christian Loutit, Vice-président de la Communauté du Pays d'Aix. Une Seconde table-ronde sur « *la territorialisation de l'enseignement supérieur : Mythe ou réalité?* » mettra en présence Jean-Paul De Gaudemar, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille et Bernard Belloc, Conseiller « Université et recherche » auprès du Président de la République.

Entre ces tables-rondes, Jean-Michel Catin, Directeur de rédaction de l'AEF, animera un débat court entre deux directeur de PRES sur l'impact de ces nouveaux établissements dans la relation entre collectivités et universités. Le lendemain, quatre ateliers sont prévus, mais si vous voulez en connaître le programme détaillé, n'hésitez pas à vous rendre sur le site du Colloque. ■

Info+
<http://www.colloques-avuf.com>

Brèves de l'AVUF

✓ G. Houzel et F. Kunian ont réalisé, dans le cadre des travaux de l'OVE (Observatoire de la vie étudiante), une vaste enquête sur les services offerts aux étudiants par les universités. Conduit de 2005 à 2008 auprès de 70 établissements, ce travail, le premier du genre, vient d'être publié par La Documentation française, où il peut être commandé. Accueil, orientation, santé, activités culturelles et sportives, aide à l'insertion..., l'enquête est riche d'enseignements. Le principal est hélas le retard qu'accuse l'Université française dans le domaine des services et des conditions de vie et de travail des étudiants. Longtemps axée sur la transmission des savoirs, non dotée de ressources spécifiques pour les prendre en charge, elle a négligé ces paramètres, jugés secondaires dans une conception élitiste. Les choses ont évidemment bien changé avec la massification et la (relative) démocratisation de l'enseignement supérieur. Désormais, on parle de la responsabilité sociale des universités, mais la découverte est encore trop récente pour produire des effets significatifs. « Même si les universités ont fait de réels progrès en la matière, les pratiques restent très brouillonnes et très hétérogènes d'une université à l'autre ». Raison de plus pour saluer les initiatives prises par celles qui ont précocement intégré à leur politique l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants.

Pierre Albertini, Délégué Général de l'AVUF.

A bras ouverts

Depuis que les PRES se sont emparé de la question de la vie étudiante comme l'un des éléments transversaux et fondateurs de leur stratégie, quel est le positionnement des CROUS ? Denis Lambert, président de l'association des directeurs de CROUS, milite pour un discours d'ouverture. Les CROUS sont les partenaires naturels des PRES car « la finalité sociale des financements publics sera ainsi effective sans pour autant être exclusive. » Cette argumentation permet aux CROUS de rentrer en dialogue avec les PRES et d'aborder l'ensemble des sujets liés à la vie de l'étudiant, plaide Denis Lambert.



Entretien

Les étudiants d'abord



Denis Lambert est directeur du CROUS de Paris et président de l'Association des directeurs de CROUS.

Comment percevez-vous les évolutions de l'Université, et en particulier la montée des PRES qui ont tendance à s'occuper de plus en plus de la vie étudiante ?

Nous sommes dans un contexte où les lignes bougent en termes de pôle universitaire et d'alliance des acteurs. Les PRES se sont effectivement emparé de sujets transversaux, comme la vie étudiante, pour asseoir leur développement et leur attractivité. Il est d'ailleurs très intéressant de noter que ce n'était pas leur mission prioritaire au moment de leur création. C'est le cas, par exemple, à Lyon, à Marseille ou à Montpellier. La vie étudiante ne pouvait pas être absente de cette vision stratégique. Les champs traditionnels comme le logement ou l'accueil international sont concernés, mais je constate aussi que d'autres questions, comme les équipements culturels ou les modalités de déplacements, deviennent aussi des sujets de débats et d'actions, sans doute parce que les questions de vie étudiante sur un site renvoient à des problématiques touchant à l'aménagement du territoire, impliquant les collectivités locales.

Que pensez-vous de l'appel du directeur du CROUS pour que les CROUS intègrent les PRES ?

Les CROUS doivent être l'un des acteurs centraux dans le fonctionnement du dispositif, mais c'est surtout en amont dans la définition et la réflexion stratégique que leur présence

est incontournable comme membres des PRES et pas simplement comme des opérateurs. Les CROUS, de par leur expérience et leur connaissance de la vie étudiante, peuvent apporter des réponses concrètes à ce que souhaitent les PRES. Un positionnement central des CROUS, avec une dimension partenariale, est à mes yeux une opportunité stratégique pour l'Université française. Le véritable défi, c'est l'attractivité des universités et de leurs territoires. Comment, par exemple, aborder la question de l'accueil international qui touche aussi bien des étudiants que des chercheurs sans un travail d'analyse des besoins en amont ? Par ailleurs, les CROUS garantissent la finalité sociale des crédits publics investis dans le logement étudiant. On rejoint les deux modalités d'intervention du CROUS ; opérateurs de l'Etat pour le logement seul et acteur territorial pour les politiques d'attractivité des sites universitaires. A Lyon, où j'étais directeur du CROUS encore récemment, le PRES, en lien avec la ville de Lyon, a associé le CROUS à l'élaboration, à la réflexion et au montage de l'opération Campus devenue aujourd'hui Lyon Cité Campus.

Que pensez-vous du livre vert de Martin Hirsch et de sa démarche d'expérimentation en général ?

On ne peut que se réjouir de cette démarche et de la méthode retenue. Un certain nombre de problèmes que rencontrent les jeunes rejoignent ceux des étudiants, comme par exemple certaines situations de précarité ou le logement. Par ailleurs, l'appel à projets lancé au printemps dernier concerne bien entendu les CROUS qui ont répondu, notamment en partenariat avec l'AFEV. Les valeurs auxquelles font référence ces projets rejoignent celles véhiculées par les CROUS. Je constate à la

lecture des projets que certaines expérimentations mériteront d'être généralisées après évaluation.

Le logement jeune et étudiant est toujours en crise ? Où en sommes-nous du plan Anciaux ? Cela est-il suffisant ?

La mise en œuvre de ce plan a pris du retard les deux premières années. Parmi les facteurs d'explication, on peut citer la rareté du foncier et la complexité de certaines opérations. Aujourd'hui, on se situe dans la moyenne du Plan Anciaux avec 5000 logements par an. Franchement, les moyennes n'ont pas beaucoup de sens car il serait plus pertinent d'examiner les questions du logement au vue des disparités territoriales. Certaines villes n'ont objectivement plus besoin de logements alors que des régions comme Rhône-Alpes ou l'Île de France souffrent d'un grave déficit en logements sociaux pour les étudiants. ■

Info+
denis.lambert@crous-paris.fr

C'est trop !

L'AFIJ collecte des offres pour jeunes diplômés, de bac+2 à bac+8, depuis 14 ans. Dès octobre 2008, elle a attiré l'attention sur la dégradation du marché de l'emploi. Ce mouvement se poursuit sans signe de redressement. En comparant le nombre d'offres sur les trois premiers trimestres 2009 à celui enregistré en 2008 pour la période équivalente, on constate une baisse de 44% portant, en particulier, sur les offres en CDI, avec une baisse de 60%. De nombreux jeunes, diplômés 2008, se trouvent actuellement en concurrence avec des jeunes diplômés en 2009, titulaires de diplômes « plus frais ».



étude

Le chômage des jeunes diplômé(e)s

Personne ne s'attend en ce moment à des chiffres très encourageants, mais ceux du chômage des jeunes sont des plus alarmants.

Sur six trimestres, la hausse du taux de chômage des jeunes (+6,5 points) a été plus rapide que celle de l'ensemble de la population active (+2,0 points), alors que la hausse a été plutôt moins rapide pour les actifs âgés de 50 ans ou plus (+1,3 point). Les filles sont un tout petit peu mieux placées que les garçons : 22,8% contre 24,7% au 2ème trimestre 2009 (source : Publications Dares octobre 2009).

ET LES JEUNES DIPLOMÉS ?

L'AFIJ de son côté constate que le nombre d'offres d'emploi est en baisse sur les trois premiers trimestres de 2009. Les offres de CDI sont particulièrement concernées par cette baisse, moins de 66% par rapport à l'année précédente. Pour savoir ce que deviennent les jeunes diplômés dans ce contexte, l'AFIJ a mené l'enquête. Une première enquête avait été menée en avril 2009 et puis, la même, à la mi-septembre. Les premiers résultats de cette deuxième enquête montrent une amélioration par rapport à avril, mais la situation professionnelle des jeunes diplômés reste peu reluisante.

53% des jeunes diplômés en 2008 sont en emploi à mi septembre 2009 (dont 17% d'emploi à temps partiel et seulement 48% d'emplois en rapport avec le projet

professionnel du jeune) alors que 47% n'occupent aucun emploi. Parmi eux :

- 34,5% sont en emploi stable (dont une petite moitié en CDI),
- 18,5% sont sur des contrats de moins de 6 mois (CDD ou CTT).
- 30% ont eu une première expérience professionnelle depuis l'obtention de leur diplôme (mais pour les deux tiers, il s'est agi d'un emploi d'attente sans rapport avec leur projet professionnel),
- 17% n'ont occupé aucun emploi depuis l'obtention de leur diplôme en 2008.

La situation professionnelle des jeunes diplômés 2008 s'est sensiblement améliorée depuis avril 2009 passant de 38% à 53% de jeunes en emploi (+ 15%), mais l'entrée en « emploi stable » est plus lente que les années précédentes (2007 et 2008). Le nombre de jeunes diplômés 2008 en emploi ou ayant occupé un emploi depuis l'obtention de leur diplôme s'est légèrement amélioré depuis avril 2009, mais ce décalage dans le temps met en avant une durée moyenne plus longue d'accès au premier emploi quel que soit sa nature. A partir de ce mois d'octobre, les diplômés 2008 se retrouvent en concurrence avec les nouveaux diplômés 2009.

Au-delà de ces chiffres, les chargés de mission de l'AFIJ ont recueilli de nombreuses déclarations des recruteurs. Beaucoup d'entre eux indiquent qu'ils n'ont pas de plan de recrutement. L'attente dans les recrutements semble se poursuivre. L'AFIJ constate que ces éléments confirment que la crise économique actuelle

touche tout particulièrement les nouvelles embauches et, en particulier, celle des jeunes issus de l'enseignement supérieur. ■

Info+
www.afij.org

Enquête AFIJ : Insertion professionnelle des jeunes, diplômés en 2008, à septembre 2009

Enquête AFIJ : Insertion professionnelle des jeunes, diplômés en 2008
L'AFIJ constate les résultats de la crise économique sur l'embauche des jeunes diplômés.

Dans le contexte actuel de crise économique, l'AFIJ vient de réaliser une enquête auprès de ses inscrits, diplômés en 2008, afin de faire le point sur leur situation face à l'emploi quelques mois après l'obtention de leur diplôme. En voici les principaux résultats.

53% des jeunes, diplômés en 2008, sont « en emploi » en septembre 2009

56% pour les femmes et 46% pour les hommes : cet écart est notable.
Les postes occupés sont majoritairement des emplois stables¹ à 63% : avec 30% de CDI et 33% de CDD/CTT de 6 mois.
Les CDD et CTT de moins de 6 mois représentent 26% des solutions positives.
Il est important de nuancer ce résultat au regard de la nature de l'emploi obtenu. En effet, seulement 48% de ces jeunes diplômés occupent un emploi en adéquation avec leur projet professionnel.

- 33% un emploi en adéquation moyenne
- 19% un emploi sans adéquation

D'ailleurs, 47% d'entre eux déclarent occuper un emploi d'attente, contre 53% un emploi à conserver.
Le poste occupé est pour 31% d'entre eux sans aucune perspective d'évolution.
83% occupent des temps plein, 17% de ces jeunes diplômés occupent des emplois à temps partiel. Ces temps partiels sont subis dans 88% des cas.
19% des femmes sont en emploi à temps partiel contre 12% des hommes.

La mobilité de ces jeunes qui travaillent a été la suivante :

- 49% travaillent dans leur région d'origine,
- 25% dans une autre région,
- 21% dans la région où ils ont fait leurs études (différent de leur région d'origine),
- 4% à l'étranger.

Les écarts selon le niveau de diplôme obtenu et le type de filière suivie ont une faible influence sur l'accès ou non à un emploi. On peut toutefois constater un meilleur accès à l'emploi des sortants d'UT et STS tertiaires et des bac+3.

La durée moyenne de la recherche d'emploi de cette catégorie de jeunes a été d'environ 6 mois.

Ils ont trouvé leur travail par :

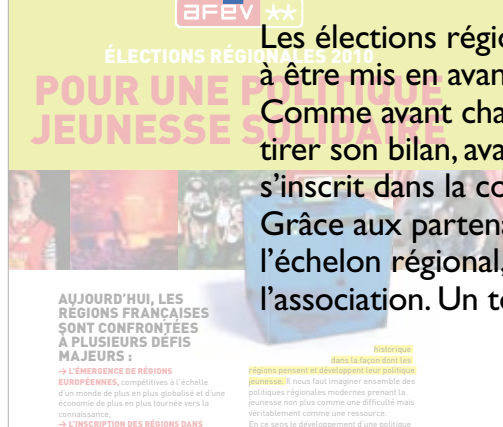
- Réponse à annonce 47%
- Candidature spontanée 16%
- Réseau relationnel 20%
- A la suite d'un stage 4%
- Autres 13%

Cette rubrique « autres » correspond le plus généralement au réseau relationnel.

¹ « Emploi stable » selon la définition du BIT

AFIJ - Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés
10, Impasse Béhague - 75006 PARIS - Tél. 01 51 81 83 00 - Fax: 01 51 81 83 19 - MEd - www.afij.org

Perspectives régionales



Les élections régionales approchent : les bilans des équipes sortantes commencent à être mis en avant, les campagnes se construisent et les programmes s'élaborent. Comme avant chaque élection, l'Afev prépare « sa » campagne d'influence pour tirer son bilan, avancer ses arguments et proposer ses actions. Cette démarche s'inscrit dans la continuité du travail qu'elle mène sur les territoires universitaires. Grâce aux partenariats tissés depuis longtemps avec les représentants de l'échelon régional, mais aussi, et cela est plus inédit, au vu des enjeux défendus par l'association. Un tour de France s'impose.



régions

Proximité

L'Afev est présente dans une majorité des régions de France, et a développé des partenariats pour développer et concrétiser ses activités de solidarité.

Souvent articulées autour de deux axes, un développement territorial et des actions spécifiques en direction du monde étudiant, les conventions signées entre les Régions et l'Afev, vont donner lieu dans les prochaines semaines à des comptes-rendus d'activités. Parmi les exemples, on peut citer le partenariat avec la région Rhône-Alpes qui a permis le développement du bénévolat étudiant dans toutes les grandes villes universitaires – Grenoble, Saint-Etienne, Chambéry - à partir de l'exemple lyonnais, ou la mise en place avec le Conseil Régional des Pays de la Loire d'une journée régionale des associations étudiantes, ou encore l'organisation de l'Université Européenne de l'Engagement à Dunkerque depuis trois ans, avec le soutien de la région Nord-Pas de Calais.

PARTENAIRE ESSENTIEL

Les régions sont donc un partenaire essentiel de l'Afev pour développer ses actions, mais l'association souhaite aussi être une force de propositions pour les candidats aux prochaines échéances. L'Afev est une association intervenant en réponse à des besoins éducatifs sur un territoire, elle propose de mettre son savoir-faire au service des enjeux de formations porté par les régions, et qui sont devenus cruciaux ces derniers mois pour le développement économique d'un territoire.

Mais elle est aussi, et c'est la nouveauté de cette campagne, devenue un acteur essentiel dans la construction d'une politique de jeunesse et de vie étudiante durable sur un territoire. « *Le développement d'une politique jeunesse solidaire répond à ce nécessaire changement de paradigme.* » écrivent les auteurs. « *Le tutorat étudiant proposé par l'Afev en direction des jeunes les plus en difficulté, par exemple, permet à la fois de réduire les inégalités en matière d'éducation, concourt à la démocratisation de l'enseignement supérieur, mais apporte aussi aux étudiants engagés des compétences complémentaires à leur formation universitaire. Sur un autre plan, l'expérimentation du logement solidaire peut construire des formes innovantes de croisement entre besoins de logement étudiant, de mixité sociale active, et de développement des solidarités locales, ...* »

QUATRE AXES MAJEURS

Articulée autour de quatre thèmes (« *la massification du tutorat étudiant* », « *la promotion de la Responsabilité Sociale des universités* », le « *logement Solidaire* » et « *l'accompagnement des lycéens de filières professionnelles* »), cette plaquette sera envoyée aux équipes en place des Conseils régionaux et aux différents candidats déclarés d'ici la fin de l'année. Une plaquette de propositions lancée dans la campagne mais, rappellent les responsables, « *qui n'est pour nous qu'une étape pour construire avec vous, ces prochaines semaines, une politique jeunesse solidaire* » ■

Trois questions à...

Tanguy Tollet, Directeur Général Adjoint de l'Afev :

Dans quel but l'Afev édite-t-elle une plaquette comme celle-ci ?

Une campagne électorale est une bonne occasion de réfléchir à de nouvelles idées, de mettre en débat des thématiques sociales importantes. Notre objectif est donc de jouer notre rôle d'acteur de la société civile et de faire des propositions d'actions concrètes à ceux qui, demain, prendront les décisions au sein des Conseils Régionaux. Nous avons ainsi l'ambition d'influer sur les politiques publiques pour trouver des solutions concrètes aux inégalités toujours plus vives en France et pour promouvoir et reconnaître l'engagement solidaire des étudiants.

Quels sont les grands thèmes abordés ?

Nos propositions tournent autour de 4 axes. Elles sont destinées à massifier le bénévolat étudiant, développer la responsabilité sociale des universités, imaginer une nouvelle forme d'accompagnement des lycéens des filières professionnelles et inventer une nouvelle forme de logement étudiant. Toutes ces propositions sont bien sûr apolitique dans le sens où elles ne sont ni de gauche ni de droite.

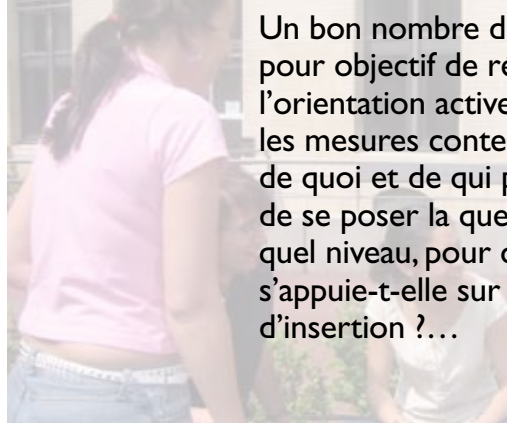
A qui cette plaquette est-elle destinée ?

Cette plate-forme de propositions est d'abord destinée à tous les candidats aux prochaines élections régionales ; elle doit servir de base de discussion avec eux. Mais elle est également destinée à l'ensemble des acteurs que les thèmes abordés intéressent.

Info+

www.afev.org

Etat d'urgence



Un bon nombre de réformes engagées ces dernières années à l'Université ont pour objectif de réduire l'échec et l'abandon des études. Le tutorat étudiant et l'orientation active mis en place par François Goulard, ou encore plus récemment les mesures contenues dans le plan licence le démontrent. Encore faudrait-il savoir de quoi et de qui parle-t-on. Sur le « quoi », en premier lieu, il serait intéressant de se poser la question de la définition de l'échec dans l'enseignement supérieur. A quel niveau, pour quel diplôme, considère-t-on cela comme un échec ? la mesure s'appuie-t-elle sur le choix des jeunes sur le marché du travail, ou du taux d'insertion ?...



étude Sans diplôme

Quelques chiffres commencent à être disponibles à partir d'enquêtes de suivi de cohortes d'étudiants effectuées par certains observatoires régionaux universitaires. Sans entrer dans le détail, on peut mentionner deux chiffres qui se suffisent pour mesurer l'étendue du problème : 140 000 étudiants sortent du système sans avoir validé le diplôme pour lequel ils étaient entrés, 90 000 étudiants sortent sans avoir validé aucun diplôme. Alors, si nous ne trancherons pas ce débat sur l'échec à l'Université, et en prenant ce dernier chiffre d'échec total à l'université, au regard de l'objectif d'obtention d'un diplôme, il nous semble intéressant de s'intéresser au profil de ces jeunes qui représentent environ 20% des étudiants qui entrent chaque année à l'Université.

Le Cereq vient de livrer la synthèse d'une enquête prochainement publiée à la Documentation Française, intitulée « Quitter l'université sans diplôme, Quatre figures du décrochage étudiant », et qui nous donne quelques éléments sur les processus en œuvre dans la sortie des étudiants sans diplôme. En prenant le rapport qu'entretenaient ces étudiants avec les diplômes et avec leur insertion professionnelle, les auteurs ont distingué 4 types de décrocheurs et montré ainsi la complexité de la question : le studieux pris au dépourvu, le décrocheur en errance, le raccrocheur à une formation professionnelle et l'opportuniste arbitrant entre formation et emploi.

LE RESSENTI DES ETUDIANTS

Au-delà de la proposition de classification que l'on peut ou non partager, cette note revient sur certains éléments constitutifs du parcours des jeunes. On s'aperçoit que la poursuite d'études après le baccalauréat va de soi pour une énorme majorité des étudiants interrogés, mais que c'est encore et de très loin l'Université qui apparaît la suite logique de leur scolarité, et que cette dernière constituait bien leur premier vœu d'orientation. Les explications sont diverses et oscillent entre manque d'information sur les autres filières et option la plus pratique (coût, proximité, ouverture...). Autre élément notable, la différence importante ressentie par certains étudiants entre le « mé-

tier » d'élève et le « métier » d'étudiant, et leur non préparation à ce changement de pratiques, la présence relative des enseignants dans le suivi des élèves étant soit pris comme un manque d'encadrement, soit comme un espace de liberté. La vie après la sortie est elle aussi très variable et les situations très disparates, de la reprise d'étude à l'insertion professionnelle réussie.

Les auteurs proposent de mettre en avant des politiques d'établissement partagées par l'ensemble des acteurs et basées sur des critères d'identification des situations à problèmes : difficulté au premier semestre, absentéisme, type d'échec, parcours antérieur, projet de formation, projet professionnel, et l'existence d'alternative. Ce sont là des enseignements qui peuvent aider les différents acteurs de la vie étudiante au moment des discussions et des négociations sur l'Université de demain. Il est en effet important de rappeler une évidence : le décrochage à l'Université est un processus long et non une rupture brutale, il s'agit donc avant tout de les anticiper avant de devoir répondre à des situations inextricables, d'accompagner les élèves dans leur cheminement universitaire. ■

Info+

www.cereq.fr/pdf/b265.pdf

Bref

Quitter l'université sans diplôme

Quatre figures du décrochage étudiant

La majorité des bacheliers poursuivent des études supérieures après l'obtention de leur baccalauréat : 75% des bacheliers généraux, 70% des bacheliers technologiques et 27% des bacheliers professionnels poursuivent dans le supérieur. Longtemps, il s'agit des données du ministère de l'Éducation nationale. Pourtant, une partie d'entre eux en sort sans diplôme. C'est le cas, selon la dernière enquête « Carrières de l'élève de 2005 » des jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2004. Si les parcours de ces jeunes dépendent pour une part de caractéristiques telles que le sexe ou le baccalauréat, l'âge, le genre ou la filière d'inscription, il reste difficile de savoir ce qui les motive, ou les pousse à quitter l'université, à quitter leur formation sans le diplôme attendu. Ils comprennent des réalités quantifiées sur le sujet, une recatégorisation d'entre eux est elle-même basée de caractéristiques de l'université afin de valider les logiques observées à l'entrée dans les parcours, telles qu'elles sont relatives dans les vœux.

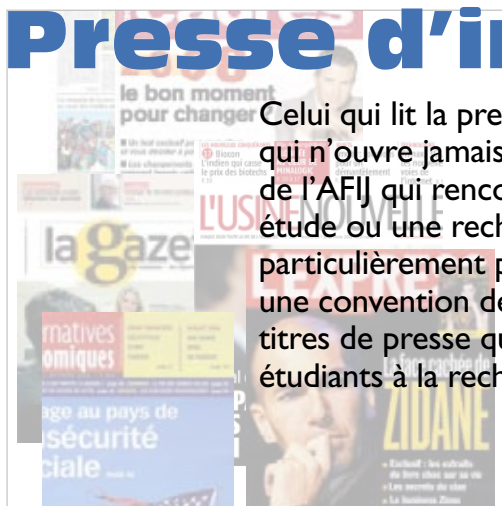
Les jeunes qui quittent l'université sans obtenir de diplôme ne sont pas tous des étudiants opportunistes. Beaucoup se sont orientés vers l'université par itinéraires successifs, et se heurtent, une fois inscrits, à de difficiles opportunités de « métier » d'étudiant. Quatre figures de décrocheurs émergent à partir de deux dimensions subjectives, une redéfinition plus ou moins forte des diplômes et une conception plus ou moins grande de l'insertion professionnelle. Les repères selon des critères objectifs et portés pour permettre de lier le décrochage étudiant.

L'inscription à l'université : un choix « passif » La poursuite d'études après le baccalauréat allait de soi pour la majorité des jeunes inscrits à l'université, indépendamment de leur premier vœu d'orientation. Seuls des jeunes rencontrés sur les sites de recrutement ont été inclus dans une autre formation. Ils ont rejoint les IUT. C'est le cas d'un quart des jeunes sans diplôme de Licence de France (enquête « Carrières de l'élève de 2005 »). Ils ont à dire le processus de décision qui les a amenés à inscrire dans une filière universitaire, presque tous liés à leur connaissance des formations supérieures et de leurs spécialités. Toutes les possibilités de formation post-baccalauréat ne semblent pas avoir été envisagées, ce qui suggère un arbitrage de second ordre vis-à-vis de l'université qui précède l'option de poursuite d'études à l'université. L'option de poursuite, leur choix qui favorise le processus d'inscription, l'inscription de premier cycle à l'état pour eux : une suite logique de leur inscription ou - après leur bac, un « à la dérive ».

L'absence de contraintes explicites, l'état de la vie étudiante, outre une part de rationalisation et de planification, expliquent que l'inscription en premier cycle universitaire demeure cependant essentiellement un choix. Selon les situations, sont invoqués l'absence de contraintes explicites ou l'absence de contraintes explicites pour les jeunes inscrits par leur cursus antérieur à poursuivre dans une filière longue. Certains décro-

Cereq
1265
sept 2009

Presse d'insertion



Celui qui lit la presse a plus de chance de s'insérer professionnellement que celui qui n'ouvre jamais un journal. C'est le sentiment que partagent les correspondants de l'AFIJ qui rencontrent chaque année des dizaines de milliers de jeunes. Une étude ou une recherche universitaire pour vérifier cette hypothèse serait d'ailleurs particulièrement pertinente. En attendant, l'OFUP et l'AFIJ ont décidé de signer une convention de partenariat. L'AFIJ dispose désormais dans ses antennes de titres de presse qui peuvent être consultés sur place par les jeunes diplômés ou les étudiants à la recherche d'un stage pendant leur cursus.



Action

Vers l'emploi

L'OFUP vient de signer une convention avec l'AFIJ. Dans ce cadre, elle offre aux antennes de l'AFIJ un abonnement à des titres de journaux et magazines qui peuvent aider les jeunes diplômés dans leurs démarches de demandeurs d'emploi : connaissance du marché, formations, recherche d'emploi.

Les offres de l'OFUP sont spécialement conçues pour répondre aux besoins des étudiants et compléter utilement leur formation. Depuis plus de 30 ans, les éditeurs de presse garantissent à l'OFUP les prix les plus bas du marché afin de permettre aux étudiants d'accéder à la presse tout en préservant leur pouvoir d'achat.

TITRES MIS A DISPOSITION

Six titres ont été choisis dans le cadre de cette convention de partenariat.

Le Monde, quotidien de référence de la presse française, avec en particulier son supplément « éco » du mardi qui est un excellent outil pour la recherche d'emploi, « *Courrier Cadres vous aide à choisir votre avenir, avec des chiffres clés pour vous évaluer et des pistes pour avancer dans votre projet professionnel* », précise l'AFIJ dans *Entrée Active*, la newsletter en direction des jeunes diplômés. *La gazette des communes, des départements et des régions*, qui est destinée à ceux qui veulent préparer les concours de la fonction publique territoriale, mais aussi *L'usine nouvelle*, qui chaque semaine, permet de faire le point sur les métiers en devenir, les nouvelles technologies, les entreprises qui réussissent, les ingénieurs de demain, ou encore les offres d'emploi. *L'Express* pour comprendre l'actualité et se forger sa propre opinion avec son supplément « REUSSIR », un véritable hebdo de l'emploi. Et enfin *Alternatives économiques*, qui apporte les faits et les analyses nécessaires pour comprendre l'actualité économique et sociale et les grands enjeux internationaux.

Info+

www.ofup.com

Presse jeune

✓ Créé à la suite du premier Forum des journaux lycéens en 1998, l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne a pour but de favoriser le développement de la presse lycéenne. Animé par l'association Jets d'encre et composé de journalistes lycéens, d'organisations issues de la communauté scolaire (syndicats des personnels de l'Education Nationale et du ministère de l'Agriculture des établissements publics et privés sous contrat, de lycéens, associations de parents d'élèves, CLEMI) ainsi que d'associations d'éducation populaire, de défense des Droits de l'Homme ou de la liberté de la presse concernées par les questions liées aux journaux lycéens, il est à la fois un lieu de réflexion et de médiation auquel vous pouvez faire appel. Pour encourager la création de ces journaux, les membres de l'Observatoire proposent en téléchargement libre une brochure d'information autour des droits et responsabilités des journalistes lycéens. Ils produisent régulièrement des travaux complémentaires sur des questions relatives à la presse lycéenne, mais qui ne trouvent pas directement réponse dans les textes, en se basant sur la connaissance du terrain de ses membres.

Info+

<http://www.obs-presse-lyceenne.org/>